



VOLET ALTERNATIF
École des Cascades

GUIDE D'IMPLICATION PARENTALE





L'IMPLICATION PARENTALE : une caractéristique distinctive du volet alternatif

Issu d'une mobilisation de plusieurs parents, le volet alternatif de l'école des Cascades se distingue par la participation active de ses familles dans la vie scolaire des élèves. L'implication parentale est une valeur centrale du modèle éducatif de l'école alternative publique au Québec. En plus de s'engager activement dans le soutien de son ou de ses enfants, le parent est encouragé à s'investir dans les activités, les différents comités et à soutenir les élèves dans leurs projets personnels. Grâce à leurs compétences, talents et intérêts, les familles donnent leurs couleurs et du dynamisme au volet, afin de mettre celui-ci à leur image.

Grâce à son rôle actif de collaborateur, le parent peut ainsi démontrer l'importance qu'il accorde à l'éducation globale de son enfant et reconnaît que cette responsabilité ne repose pas exclusivement sur l'équipe-école. Il maintient le lien et la continuité entre ce que vit l'enfant à l'école et à la maison afin d'assurer une cohérence dans son développement. En adoptant les valeurs du volet et en s'y investissant, les familles contribuent à la construction d'un sentiment de communauté et de liens d'entraide bénéfiques pour tous.

Les bénéfices de l'implication parentale :

élève

- Avoir le plaisir de côtoyer ses parents à l'école.
- Savoir qu'il est important aux yeux de ses parents.
- Savoir que ses parents comprennent son quotidien.
- Développer son sens communautaire grâce à l'exemple concret de l'implication de ses parents.
- Côtoyer plusieurs adultes significatifs lui permet de bénéficier d'expertises différentes.
- Développer son sentiment de sécurité.
- Savoir que ses parents trouvent important l'éducation (au sens large).

enseignant

- Connaître et comprendre davantage les parents et leurs enfants
- Communiquer plus fréquemment avec les parents.
- Avoir de l'aide au quotidien.
- Consacrer davantage de temps aux élèves qui en ont plus besoin.
- Assurer soutien et collaboration pour le développement de l'école.
- Favoriser la cohésion entre l'école et la maison.
- Se faire mieux connaître et comprendre davantage par les parents.

famille

- Connaître les amis de ses enfants.
- Suivre et participer à la progression de l'apprentissage des enfants.
- Connaître et comprendre le quotidien de son enfant et des enseignantes
- Rencontrer les autres parents et pouvoir échanger avec eux
- Se sentir utile et important, tout en ayant du plaisir
- Acquérir ou découvrir des compétences
- Être reconnu par les autres élèves, les parents et le personnel de l'école.

- Développer l'engagement communautaire.
- Expérience unique de partage entre les parents participants.
- Créer, développer et maintenir un lien d'appartenance.
- Savoir que ses parents trouvent important l'éducation (au sens large).



1. ENGAGEMENT ET MODALITÉS D'IMPLICATION PARENTALE

Chaque famille doit réaliser un
minimum de

15 heures/an

d'implication parentale

Autant que possible, nous encourageons les familles à réaliser leurs heures d'implication **AVEC LES ÉLÈVES** afin de pleinement contribuer à l'approche pédagogique du volet alternatif et de la faire rayonner au sein de l'école.

Toutefois, l'implication **SANS ÉLÈVES** est aussi essentielle au bon fonctionnement de la vie scolaire. Elle peut donc aider certaines familles à respecter leur engagement.

Les familles doivent **effectuer leurs heures d'implication** dans le cadre de leur engagement à titre d'inscrit au volet alternatif, mais peuvent y inclure **toute activité bénéfique à la vie scolaire de l'école des Cascades** qui respecte les modalités suivantes :

✓ INCLUSIONS :	⊘ EXCLUSIONS
<ul style="list-style-type: none"> > Participation durant le temps de classe <i>assistance en classe, animation d'activité, spectateur à une présentation de projet, etc.</i> > Aide directe aux enseignants <i>support dans une activité, découpage, plastifier, production de document ou autres outils, etc.</i> > Comité ou autre tâche liée à la vie scolaire <i>rencontre de comité, siégé aux conseil d'établissement, production de documents, tâches en lien avec un comité, etc.</i> > Participation à un évènement scolaire <i>présentation de projet, pièce de théâtre, pique-nique, fête de Noël, déjeuner de classe, etc.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > Assemblée de parents de la rentrée > Rencontres avec les enseignants > Soutien à son enfant dans son parcours scolaire et dans la réalisation de ses travaux et devoirs

Les heures peuvent être complétées par un **membre de la famille proche** de l'enfant, autre que le parent (grands-parents, fratrie aînée, proche significatif, etc.). Toute personne souhaitant participer à la vie scolaire devra remplir un **formulaire d'autorisation de vérification des antécédents judiciaires** avant de pouvoir s'impliquer. La présence du parent est obligatoire lors des rencontres avec les enseignants et l'assemblée obligatoire de la rentrée.

En signant le formulaire d'inscription, le parent confirme avoir lu les conditions d'implication parentale de ce guide et s'engage à les respecter.

Si une famille ne répond pas à son engagement de participation parentale, certaines modalités seront appliquées (**voir section 3**).



2. RÔLE DU PARENT À L'ÉCOLE

Le principal rôle du parent est d'agir à titre **d'accompagnateur**. Selon les besoins des élèves et des enseignants, les tâches confiées aux parents peuvent être très diversifiées. En fait, l'important est de **participer et s'impliquer dans l'école**. C'est pour mieux accompagner les élèves que votre présence en classe est essentielle, car l'enseignant ne peut pas s'investir auprès de tous les élèves en même temps.

Que ce soit en classe ou en participant à des activités hors classe, les attentes sont les mêmes. Le parent doit **accompagner les élèves et l'orienter tout en respectant les directives de l'équipe-école**. Les élèves doivent **utiliser judicieusement le temps disponible tout en respectant les consignes**. Il ne faut pas hésiter à le rappeler et les aider à se recentrer ou se prendre en main pour le faire. Durant les ateliers de travail, il est parfois tentant de donner une réponse, mais il est préférable de poser des questions, de **donner des pistes et des exemples** afin que l'élève fasse la démarche pour trouver lui-même la réponse à ses questions. Cela est parfois plus long, mais ô combien gratifiant pour l'élève!

3. MODALITÉS EN CAS DE NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT D'IMPLICATION PARENTALE

Les modalités suivantes sont appliquées lorsqu'une famille **n'a pas respecté son engagement** d'implication parentale tel que décrit dans le présent guide :

- > L'absence d'une famille à l'assemblée de parents obligatoire de la rentrée sans justification appropriée sera notée comme un manquement à son engagement. Il en va de même pour les rencontres avec les enseignants durant l'année scolaire.
- > Les heures de participation sont compilées et chaque famille reçoit, en cours d'année, un suivi périodique de ces heures. Les parents qui accusent un retard significatif en seront informés et encouragés à corriger la situation.
- > Certaines familles faisant face à des circonstances exceptionnelles pourraient être exemptes de répondre à leur engagement pour une année. La direction et le comité alternatif feront usage de bon jugement et de discernement en évaluant chaque cas individuellement.
- > Une famille qui termine l'année scolaire avec une quantité d'heures d'implication parentale significativement inférieure à ce à quoi elle s'est engagée sera notée et un suivi plus étroit sera fait l'année consécutive. Si le retard se maintient, la direction rencontrera la famille pour réévaluer la compatibilité de la famille avec le volet alternatif et sa pédagogie.
- > En dernier recours et suite à plusieurs manquements à leur engagement, la direction se réserve le droit de retirer une famille du volet alternatif et/ou de refuser une demande d'admission pour un enfant appartenant à la même famille d'un élève qui fréquente ou qui a fréquenté le programme.

**Pour tout litige en lien avec l'interprétation de ce présent guide, la direction aura le pouvoir décisionnel final.*